REPUBLIQUE FRANCAISE

Le Président du Conseil Départemental certifie que la présente décision a été reçue le 9 avril 2019 à la Préfecture de l'Ain, en application de l'article L3131-1 du Code général des Collectivités territoriales et que les formalités de publicité ont été accomplies le 09/04/2019.

001-220100010-20190408-60979-DE-1-1

DEPARTEMENT DE L'AIN

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN

REUNION AVRIL 2019

EXTRAIT DU PROCES VERBAL **DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 8 AVRIL 2019

Motion N°AD2019-04/7.0002 - relative au projet de Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL)

Les élus du Conseil Départemental de l'Ain tiennent à rappeler leur ferme opposition au projet de tracé Nord du Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL), déjà exprimée lors de l'enquête publique réalisée en 2011/2012.

Ce projet de contournement, directement lié à la réalisation de la ligne ferroviaire Lyon-Turin dont le calendrier de concrétisation reste hypothétique, nécessite pour autant d'être d'ores et déjà profondément repensé. En effet, si le principe d'une meilleure organisation du trafic de fret et de marchandises reste nécessaire autour de l'agglomération lyonnaise au regard de l'engorgement actuel du réseau et de l'intérêt de privilégier un report de trafic de la route vers le rail, il ne saurait être question que les Aindinoises et les Aindinois subissent directement les nuisances liées au report du trafic sur leur territoire.

Concrètement, ce sont 70 km de ligne nouvelle à réaliser pour relier la ligne Lyon/Ambérieu-en-Bugey à la ligne Lyon/Grenoble (partie nord du CFAL) et la ligne Lyon/Grenoble à la vallée du Rhône (partie Sud du CFAL) et pas moins de 260 trains par jour -130 dans un sens, 130 dans l'autre - qui pourraient passer à terme sur cette ligne!

Or, le projet de tracé retenu par le décret signé par le Premier Ministre en mars 2012 – communément appelé le fuseau A - n'est pas pertinent car il traverse des zones urbaines densément peuplées du Département, puisqu'il circulerait de La Boisse jusqu'à Ambérieu-en-Bugey. Il allongerait le tracé de 6 km par rapport à d'autres options envisagées, ce qui rend ce choix plus coûteux. Il aurait un impact majeur en termes de sécurité des riverains – au regard des matériaux potentiellement transportés – ainsi qu'en matière d'urbanisme et de nuisances sonores et paysagères.

C'est pourquoi les élus du Département de l'Ain et spécifiquement ceux des cantons concernés, Mme Caroline Terrier et M. Jean-Pierre Gaitet, du canton de Miribel, Mme Elisabeth Laroche et M. Romain Daubié du canton de Meximieux, Mme Sandrine Castellano et M. Christophe Fortin du canton d'Ambérieu-en-Bugey, Mme Viviane Vaudray et M. Charles de la Verpillière du Canton de Lagnieu, ainsi que les députés concernés, M. Charles de la Verpillière et M. Damien Abad, avec le soutien du Président du Département, demandent formellement la remise à plat du projet et l'abandon de la DUP actuelle qui permet à l'Etat de recourir aux expropriations nécessaires dans un délai de 15 ans à compter de la publication du décret, soit avant le 29 novembre 2027.

Ils solliciteront pour ce faire un rendez-vous auprès de la Ministre des Transports dans les prochains jours, comme cela a déjà été demandé par M. Patrick Chaize, Sénateur de l'Ain, dans le cadre de l'examen de la loi des mobilités le mardi 2 avril dernier.

Présents:

Mme. Nathalie BARDE, Mme. Véronique BAUDE, Mme. Muriel BENIER, M. Roland BERNIGAUD, M. Guy BILLOUDET, Mme. Myriam BOUVET-MULTON, M. Michel BRULHART, Mme. Sandrine CASTELLANO, Mme. Hélène CEDILEAU, Mme. Marie-Christine CHAPEL, M. Alain CHAPUIS, Mme. Aurélie CHARILLON, M. Henri CORMORECHE, Mme. Brigitte COULON, M. Romain DAUBIE, M. Charles de la VERPILLIERE, M. Jean DEGUERRY, M. Philippe EMIN, M. Jean-Yves FLOCHON, M. Christophe FORTIN, Mme. Clotilde FOURNIER, M. Jean-Pierre GAITET, M. Christophe GREFFET, Mme. Valérie GUYON, M. Jean-Yves HEDON, Mme. Catherine JOURNET, M. Guy LARMANJAT, Mme. Elisabeth LAROCHE, Mme. Natacha LORILLARD, Mme. Mireille LOUIS, Mme. Muriel LUGA GIRAUD, M. Pierre LURIN, Mme. Liliane MAISSIAT, Mme. Hélène MARECHAL, Mme. Annie MEURIAU, M. Gérard PAOLI, M. Marc PECHOUX, M. Michel PERRAUD, M. Raymond PERRIN, M. Daniel RAPHOZ, Mme. Martine TABOURET, Mme. Carène TARDY, Mme. Caroline TERRIER, Mme. Viviane VAUDRAY.

Excusés:

M. Damien ABAD, M. Walter MARTIN.

Procurations:

- M. Damien ABAD donne pouvoir à Mme Marie-Christine CHAPEL
- M. Walter MARTIN donne pouvoir à Mme Clotilde FOURNIER

Adoption à l'unanimité

Nombre de présents ou représentés : 46

Nombre de votants : 46

Vote:

Pour: 46 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prend pas part au vote : 0

Bourg-en-Bresse, le 9 avril 2019

Le Président du Conseil départemental de l'Ain,

Copie conforme à l'original signé

Jean DEGUERRY